

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Délibération n°2022.11.143.B

**Education à l'environnement pour un développement durable
(EEDD) : attribution de subvention aux Jardins d'Isis**

LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 18 novembre 2022

Secrétaire de Séance: Pascal MONIER

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.11.143.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET
ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

**EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD) :
ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX JARDINS D'ISIS**

Dans le cadre de sa politique environnementale, GrandAngoulême soutient depuis de nombreuses années les associations d'Education à l'environnement pour un développement durable (EEDD). En 2017, avec l'élargissement du périmètre de l'agglomération de nouvelles associations ont rejoint GrandAngoulême, ce qui a conduit à repenser le territoire et envisager de nouvelles perspectives dans la politique d'EEDD.

Ainsi la sensibilisation du jeune public d'ordinaire essentiellement scolaire se décline maintenant depuis quatre ans, dans le cadre d'activités extra scolaires les mercredis. L'offre existante axée principalement sur des disciplines sportives ou artistiques se décline depuis plusieurs années également sur l'environnement à travers un club nature animé par les Jardins d'Isis.

Celui-ci permet aux enfants de se « re-naturer » au contact de leur environnement et de se couper le temps d'un après-midi, des écrans de smartphones ou autres tablettes. Les ateliers du club permettent de comprendre les problématiques environnementales et de réfléchir sur les modalités d'action concrètes pour limiter son impact et participer au développement harmonieux et équilibré de notre espace de vie.

De même le programme pédagogique « classes dehors » plébiscité par les enseignants, permet d'offrir aux élèves une approche différenciée et sensible de leur environnement. Cette éducation à l'environnement s'effectue donc principalement en extérieur en utilisant les ressources environnantes comme support d'apprentissage des élèves.

Les Jardins d'Isis sollicitent un soutien financier auprès de GrandAngoulême, via une demande de subvention annuelle. Une convention précise le cadre d'intervention ainsi que les modalités de versement de la subvention (en deux échéances de 11 500 € en 2022 et 6 000 € en 2023) aux jardins d'Isis.

Structure bénéficiaire	Projet 2023	Montant Total	Montant total de la subvention Année scolaire 2022-2023
Les jardins d'Isis	Conception, mise en œuvre et animations d'éducation à l'environnement dans le cadre d'un club nature pour le jeune public et d'un programme pédagogique « classes dehors ».	26 630 €	17 500 €

Pour mémoire, la subvention attribuée pour l'année scolaire 2021-2022 était de 17 500 €.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par le versement de cette subvention, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'association les Jardins d'Isis relative à l'animation du club nature et du programme pédagogique « classes dehors » pour l'année scolaire 2022-2023.

D'ATTRIBUER une subvention de 17 500 € à l'association les Jardins d'Isis pour l'année scolaire 2022/2023, avec un versement de 11 500 € en 2022 et de 6 000 € en 2023, sous réserve du vote du budget correspondant au BP 2023.

D'AUTORISER le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--